

Précautions à prendre en cas de bris

Dans l'éventualité où vous brisez une lampe fluocompacte, Santé Canada vous recommande de porter des gants de caoutchouc et de ramasser les débris à l'aide d'un papier rigide ou d'un carton, puis de mettre le tout dans un sac de plastique. De plus, on vous suggère d'essuyer la surface avec un essuie-tout humide dont vous disposerez en le mettant dans le sac de plastique et de bien fermer celui-ci.



Il importe ensuite de se défaire du sac de plastique de façon sécuritaire conformément aux options d'élimination offertes dans votre localité pour la peinture et les produits chimiques domestiques.

Produits acceptés et refusés

Lampes recyclables

Déposez les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents dans le bac de récupération RecycFluo.



Ampoules non récupérées

Ampoules à filament (à incandescence et halogènes)



Comment faire?

Adressez-vous à votre municipalité ou à votre MRC pour savoir si le service de récupération des lampes fluocompactes est offert et pour connaître les différents points de collecte. Pour tout autre renseignement, vous pouvez aussi consulter le site Web de RecycFluo au

www.recycflu.ca.

Pour instaurer un service de collecte des fluocompactes dans votre municipalité

Peintures Récupérées du Québec
345, rue de la Bulstrode
Victoriaville (Québec) G6T 1P7
Tél.: 819 758-5497
Courriel: info@peinture.ca
Site Web: www.peinture.ca

Pour de plus amples renseignements

Fédération Québécoise des Municipalités
2954, boul. Laurier, bureau 560
Québec (Québec) G1V 4T2
Tél.: 418 651-3343
Sans frais: 1 866 951-3343
Courriel: info@recycflu.ca
Site Web: www.fqm.ca

Sources d'information :

Hydro-Québec
– Étude CIRAIG sur le cycle de vie
<http://www.hydroquebec.com/residentiel/eclairage/analyse.html>

Ressources naturelles Canada
<http://oe.nrcan.gc.ca/energystar/francais/achat/questions-reponses.cfm?attr=4>

Santé Canada
<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/contaminants/mercure/q18-q27-fra.php>

United States Environmental Protection Agency (en anglais)
<http://www.epa.gov/mercury/consumer.htm#flu>



RecycFluo
www.recycflu.ca

Partenaire



RecycFluo

Au Québec,
les lampes fluocompactes,
ça se recycle aussi!

www.recycflu.ca



Au Québec, les lampes fluocompactes ça se recycle aussi!

Les préoccupations environnementales sont devenues une priorité pour l'ensemble de la population québécoise et canadienne. La lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto nécessitent la remise en question de nos modes de production et de consommation de l'énergie. Depuis quelques années, les consommateurs se font offrir plusieurs moyens pour économiser l'énergie. L'un d'entre eux est l'utilisation de lampes fluocompactes (LFC) en remplacement des traditionnelles lampes à incandescence. Le gouvernement du Canada a d'ailleurs adopté une loi visant l'élimination progressive des lampes inefficaces à partir de 2012. Dans les médias, on observe aussi une multiplication des campagnes faisant la promotion de l'utilisation des lampes fluocompactes pour l'éclairage domestique, d'où l'importance d'une initiative comme RecycFluo qui permet de les recycler.

Des municipalités et une industrie proactives

L'utilisation des lampes fluocompactes commence à se généraliser au Québec. La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et Peintures Récupérées du Québec ont décidé d'être proactives en mettant sur pied un circuit de récupération couvrant l'ensemble du territoire du Québec et en en faisant la promotion. Déjà, plusieurs municipalités ont adhéré au programme RecycFluo.

Un impact environnemental

Selon une étude comparative du cycle de vie des ampoules à incandescence et fluocompactes, réalisée par le CIRAIQ à la demande d'Hydro-Québec, l'utilisation des ampoules fluocompactes est l'option la plus valable sur le plan environnemental pour le Québec. Cette étude montre que la quantité de mercure que ces ampoules contiennent est si minime (environ 3 mg) que l'enfouissement des ampoules en fin de vie représente moins de 1 % des dommages environnementaux globaux du cycle de vie des ampoules. À titre comparatif, une pile de montre-bracelet contient cinq fois plus de mercure qu'une lampe fluocompacte.

Il est également prouvé que les lampes fluocompactes consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie et durent jusqu'à 10 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence.

Cela dit, les lampes fluocompactes doivent être manipulées avec soin et éliminées de façon sécuritaire. Il importe donc de faire en sorte de les éliminer en prévenant tout risque de contamination.

La fin de vie des LFC est-elle sécuritaire?

Selon Ressources naturelles Canada, des millions de lampes fluocompactes sont utilisées depuis des années au Canada et dans le monde entier. Comme tout produit vendu au Canada, ces lampes doivent respecter des exigences précises en matière de sécurité des installations électriques, de risques d'incendie et de chocs électriques. Par exemple, on soumet les LFC à des essais qui simulent la défaillance de n'importe quelle partie de la lampe afin de déterminer si cet incident peut constituer un danger. Si les tests donnent des résultats positifs, l'emballage ou la lampe elle-même est marqué du sceau de certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).

Puisque les lampes fluocompactes contiennent des composantes électroniques, elles sont dotées d'un mécanisme qui vise à prévenir la surchauffe en cas de défaillance. L'altération de la couleur ou la fusion du plastique à la jonction du serpentin en verre et du ballast indique tout simplement que la chaleur s'échappe.

Que deviennent-elles?

Les lampes fluocompactes apportées au point de collecte RecycFluo des municipalités sont acheminées vers un éco-centre, puis ramassées par Peintures Récupérées du Québec. Ces lampes sont ensuite envoyées chez un récupérateur homologué. Les LFC peuvent être recyclées dans une proportion allant jusqu'à 98 %. Les 2 % de matière restants ne sont pas contaminés par le mercure.

Comment éliminer une lampe fluocompacte?

À la fin de leur vie utile, il faut considérer les lampes fluocompactes comme des déchets domestiques dangereux, tout comme la peinture, les piles et les thermostats. Il est donc important de mettre la LFC dans un sac de plastique, de bien fermer celui-ci et d'aller le porter au point de collecte RecycFluo de la municipalité, facilement repérable au www.recycfluo.ca.

Vous pouvez éliminer votre lampe fluocompacte de façon sécuritaire selon la procédure établie par votre municipalité pour les résidus domestiques dangereux.



La Fédération Québécoise des Municipalités a pour mandat d'informer, de soutenir et de conseiller les municipalités dans leurs rôles et leurs responsabilités. Elle représente 920 municipalités de même que la presque totalité des MRC. La FQM, dont le rayonnement s'étend à plus de 85 % du territoire habité québécois, s'appuie sur une force de 7000 élus.

www.fqm.ca



PEINTURES
récupérées
du Québec inc.

Une filiale de Société Laurentides, Peintures Récupérées du Québec inc. a pour but d'assurer la récupération et la valorisation des contenants et des restants de peinture provenant de la consommation domestique sur tout le territoire du Québec, et ce, à moindre coût et de façon exemplaire.

www.peinture.ca

